



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26
Mercredi 8 juillet 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Déroptions: aucune

Guidage du trafic: déviation et agents de sécurité

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation de transit interdite.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

L'accès à l'Est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, **limité à 18 t sur le pont «La Rossmatte» à Seehof**, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Les citoyens de Corcelles peuvent utiliser la déviation Sud qui a été mise en place pour le trafic agricole. Le trafic empruntant cette voie de déviation sera géré par des agents de sécurité.

Informations juridiques

En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 1^{er} juillet 2026

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Office des ponts et Chaussées du canton de Berne **Fermeture au trafic - RC 1361 / La Scheulte**

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: route de La Scheulte

Depuis la frontière JU/BE jusqu'à la sortie amont de la forêt.

Durée: du lundi 20 juillet 2026 à 8h30 au vendredi 21 août 2026 à 16h

Exceptions: en semaine, de 11h30 à 13h et de 16h30 à 8h30 la circulation sera possible par demi-chaussée, régulée par des feux de signalisation.

Samedi et dimanche, circulation possible par demi-chaussée régulée par feu de signalisation.

Motifs: travaux forestiers.

Dans le but de garantir la sécurité du trafic et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic durant les horaires mentionnés.

Les signalisations de chantier seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 6 juin 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois



Belprahon

Fête du 1^{er} août

La fête nationale du 1^{er} août, organisée cette année par le Club sportif, se déroulera **le vendredi 31 juillet 2026, dès 18h**, au terrain de football.

Toute la population est cordialement invitée à se retrouver à cette occasion pour partager un moment convivial autour du traditionnel feu.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Les participants sont invités à apporter une salade, du pain ou tout autre accompagnement de leur choix. Des boissons pourront être achetées sur place.

Belprahon, le 24 juin 2026

Le Conseil communal



Champoz

Fête du 1^{er} août

La Commune de Champoz et la société de tir ont le plaisir de vous inviter cordialement à la traditionnelle fête du 1^{er} août.

Début de la manifestation: 18h

Lieu de la manifestation: Mont-Girod

Au programme:

- Partie officielle; allocution du président du Conseil-exécutif, Monsieur Pierre Alain Schnegg
- Projection du film «Champoz mon Village»
- Cantine avec menu: jambon au miel
- Feu du 1^{er} août
- Animation musicale
- Feux d'artifice à 22h30

Les autorités communales ainsi que la société de tir se réjouissent de vous voir nombreux à cette occasion et de passer ce moment en votre compagnie.

Champoz, le 1^{er} juillet 2026

Le Conseil Communal



Arrondissement

Heures de fermeture le 31 juillet et le 1^{er} août 2026

Pendant les nuits du 31 juillet au 1^{er} août 2026 et du 1^{er} au 2 août 2026, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts jusqu'à 3h30 au plus tard.

Conformément à l'article 13 LHR (RSB 935.11), aucune autorisation complémentaire de dépassement d'horaire n'est requise.

D'ores et déjà, nous remercions les clients et les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration à ne pas troubler le repos du voisinage.

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler, F. Steck



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémises Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement Chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: Route cantonale N° 1362

Corcelles «centre» Clos Cadet 22

(2°60'1257 / 1°23'163) et le carrefour «Cras de Coras» (2°60'1471 / 1°23'239) sur environ 250m'.

Durée: du jeudi 23 juillet à 5h30 au vendredi 24 juillet 2026 à 12h

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**



Court

Avis de construction

Requérant : Frédy Neukomm, Chemin de Sur-Frête 6, 2738 Court

Propriétaire : Frédy Neukomm, Chemin de Sur-Frête 6, 2738 Court

Auteur du projet : STG Swiss Technik Group Sàrl, Route de Champ Colin 2c, 1260 Nyon

Emplacement : parcelle N° 1624, au lieu-dit « Chemin de Sur-Frête 6 », 2738 Court

Projet : installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure au Nord du bâtiment

Chauffage : pompe à chaleur air-eau de type Stiebel Eltron, wpnext

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2b

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 1^{er} juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Morand Michael, Rue Marzon 13, 2738 Court

Propriétaires : Morand Michael et Vanessa, Rue Marzon 13, 2738 Court

Auteur du projet : Liechti SA, Rte de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Emplacement : parcelle N° 1822, au lieu-dit « Rue Marzon 13 », 2738 Court

Projet : installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : PQ Les Raverattes

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2026 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : A-TEAM Haustechnik GmbH, Siro Vitali, Zentralsstrasse 99a, 2503 Bienne

Propriétaires : Cathélaz Pierre et Josiane, Chemin de Sur-Frête 5, 2738 Court

Auteur du projet : A-TEAM Haustechnik GmbH, Siro Vitali, Zentralsstrasse 99a, 2503 Bienne

Emplacement : parcelle N° 1570, au lieu-dit « Chemin de Sur-Frête 5 », 2738 Court

Projet : installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2b

Dérogation : art. 53 règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2026 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 17 juillet 2026 à midi et les rouvrira le lundi 10 août 2026 à 10 h 30.

Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, entre 10 h 30 et 11 h 30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent une belle période estivale à toute la population.

Court, le 8 juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Avis de construction

Requérant : M. Nicolas Widmer, Rue du Tilleul 20c, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 228, au lieu-dit : « Route Principale 12a », commune d'Eschert.

Projet : demande déposée après-coup pour le changement d'affectation d'une halle d'exposition existante en bureaux et artisanat, suppression de chauffages électriques et raccordement au chauffage par PAC du bâtiment N° 12, remplacement des verres des vitrines existantes Nord, changement de couleur des façades en bois, de brun à gris, nouvelle disposition des pièces intérieures et pose d'un nouveau revêtement en goudron filtrant à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A1.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2026

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Vacances d'été

Fermeture du bureau communal

L'Administration communale d'Eschert sera fermée du jeudi 16.7.2026 au vendredi 7.8.2026. Reprise le lundi 10.8.2026.

En cas d'extrême urgence et durant les horaires standards de bureau, vous pouvez contacter le 079 742 00 18.

Le Conseil communal ainsi que l'Administration vous souhaitent un bel été.

Eschert, le 8 juillet 2026

Secrétariat communal



Grandval

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 17 juillet au 11 août 2026.

Réouverture le mercredi 12 août selon l'horaire habituel.

La déchetterie sera également fermée les 23 et 30 juillet 2026.

Nous vous rappelons également qu'il n'est pas permis de déposer des déchets sauvages sur la voie publique et que cet acte est puni d'une amende. A cet effet, le prochain ramassage du carton aura lieu le 28 août 2026, les encombrants le 22 septembre 2026 et le papier le 2 octobre 2026. Tout dépôt en-dehors de ces dates sera considéré comme « déchet sauvage ».

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant : 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Approbation du règlement sur le service dentaire scolaire

Lors de l'assemblée municipale du 25 juin 2026, le règlement du service dentaire scolaire pour les communes affiliées au Syndicat scolaire élargi du Grand Val a été approuvé et entrera en vigueur le 1^{er} août 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Grandval, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Fermeture de l'administration communale lors de la période estivale

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2026.

Réouverture selon les horaires habituels le mardi 11 août 2026. Le Conseil communal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Loveresse, le 8 juillet 2026

Conseil communal



Perrefitte

Fort danger d'incendie dans la région du Jura bernois et sensibilisation à l'économie d'eau

Le danger d'incendie est de 4 sur 5 dans notre région et nous vous remercions de rester vigilants. Les consignes de comportement suivantes édictées par le canton de Berne sont à respecter :

- Renoncer par principe à faire du feu en forêt et à proximité de la forêt (50m de distance) (régions degré 4).
- Ne faire des feux que dans des foyers fixes (fond bétonné) et avec la plus grande prudence (régions degré 4).
- Éteindre entièrement les braises avant de quitter les lieux. Renoncer complètement à faire du feu en cas de vent. Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches. Se conformer impérativement aux instructions des autorités.

Bien que la situation ne soit pas critique et que le débit du réservoir soit en ordre, cela pourrait évoluer rapidement durant l'été. Nous vous remercions donc de prendre vos dispositions et de faire preuve de toute mesure possible d'économie d'eau.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Prise de rendez-vous par la société Multinet Communications Romandie SA

Pour votre information, Swisscom SA a mandaté Multinet Communications Romandie SA afin de passer chez les habitants pour l'installation de la fibre optique. Nous vous remercions de leur permettre de faire les vérifications nécessaires sur votre tableau électrique.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Chers habitants,

Une soirée d'information pour les habitants de la couronne prévôtise se déroulera le **mercredi 9 septembre 2026** dès 19h30 à la salle de gymnastique de Crémines.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers / banquiers ainsi que les vols par effraction. La soirée se terminera par des questions et les agents se tiendront à disposition pour y répondre.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Un rendez-vous d'animation au Bibliobus

Lors de son passage le jeudi 20 août de 17h45 à 19h45, le Bibliobus sera accompagné par le bus «Bain de livres».

L'équipe d'animation proposera, en alternance, des lectures collectives et des moments de lecture individuelle ou en famille. Parfois, de la musique sera jouée sur place. Des jeux autour de la lecture seront aussi proposés, ainsi qu'une petite collation.

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à profiter de partager un moment de lecture avec leur.s enfant.s.

L'activité est gratuite et ouverte à toutes et tous, il n'est pas nécessaire d'être inscrit au Bibliobus.

Vous trouverez plus d'informations sur: www.bibliobus.ch, rubrique «Ensemble!» ou: bibliobus@bibliobus.ch.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fête nationale

Le Conseil communal a pris la décision d'annuler la manifestation prévue le vendredi 31 juillet 2026 au stand de tir à Sornetan suite à l'incendie survenu dans la ferme située à proximité du stand, pour des raisons de sécurité et par respect envers la famille concernée.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous souhaitons un bel été.

Souboz, le 8 juillet 2026

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0237 - eBau 2026-10210

Avis de construction

Requérants: Anna Katharina Steiner Pfäffli et Félix Pfäffli, Le Benevis 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA et Liechti SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 994, Le Benevis 9, 2732 Reconvilier

Projet: remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC aéro.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 8 juillet 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics jusqu'au 7 août 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 7 juillet 2026

Administration des constructions

04.0302.0238 - eBau 2026-107034

Avis de construction

Requérants: Jean-Claude et Mariette Leuba, Sébastien Klötzli, Daniel Buchser, Rue de Bel-Air 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Beeler Architecture, Rue du Bruye 7, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1655, Rue de Bel-Air 15, 2732 Reconvilier

Projet: démolition et reconstruction d'un abris à vélo. Création d'un nouvel accès véhicule.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H3

Publication: dès le 8 juillet 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics jusqu'au 7 août 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit,

seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 7 juillet 2026

Administration des constructions

Vacances d'été

L'administration municipale sera fermée durant les vacances estivales. Elle fermera ses portes le jeudi 16 juillet 2026 à 16h et rouvrira le lundi 10 août 2026 à 10h.

Une permanence sera assurée durant cette période. Les personnes souhaitant consulter des dossiers mis à l'enquête publique pendant la fermeture sont priées de prendre contact avec l'administration au 079 338 87 44.

Ce même numéro peut également être utilisé en cas d'urgence.

Nous informons par ailleurs la population que, dès la réouverture, les guichets retrouveront leurs horaires habituels, à savoir:

- lundi et jeudi: de 10h à 11h40 et de 15h à 17h
- mardi: de 10h à 11h40 et de 15h à 17h30
- sur rendez-vous au 032 482 73 73

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent de belles vacances estivales à toutes et tous.

Reconvilier, le 29 juin 2026

Administration municipale



Saicourt

Avis de construction après coup

Requérants: Martina et Thomas Loosli, Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Thomas Loosli, Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Rue: Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 105

Projet de construction: installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'Est du bâtiment (demande après coup).

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. 80 LR (distance à la route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 juillet 2026

Secrétariat municipal

Informations

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2026.

Durant la semaine du 10 août 2026, le bureau municipal sera ouvert comme suit:

- Mardi 11 août 2026 de 10h à 11h et de 15h à 17h
- Jeudi 13 août 2026 de 15h à 16h

• Vendredi 14 août 2026 de 10h à 11h

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter le maire, Markus Gerber, au 079 612 81 04 ou le vicemaire, Aurélien Paroz, au 079 705 73 04.

Les autorités municipales vous souhaitent un bel été.

Consultation des demandes de permis de construire

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous au préalable avec M. Pierre Mosimann, conseiller municipal responsable des constructions au 079 873 37 62.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 22 juin 2026

En raison de la fermeture estivale du bureau municipal, le procès-verbal sera déposé durant 30 jours au secrétariat municipal **dès le 12 août 2026**.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Le Fuet, le 8 juillet 2026
Conseil municipal

 **Saules**

Fermeture exceptionnelle du bureau communal le 8.7.26

Le secrétariat sera fermé aujourd'hui 8.7.2026 en raison d'une séance.

En remplacement, il sera ouvert demain, jeudi 9.7, de 16h à 17h.

Saules, le 8 juillet 2026
Secrétariat communal

Fermeture estivale de l'Administration communale

Le secrétariat communal est fermé du lundi 13 juillet au lundi 10 août 2026 y compris.

Durant cette période, les dossiers de demandes de permis de construire en dépôt public sont consultables, soit sur le site internet de la commune www.sauls-be.ch, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, soit en prenant rendez-vous au 079 411 29 88.

Saules, le 8 juillet 2026
Administration communale

 **Sorvilier**

Mise au concours

La Municipalité de Sorvilier met au concours le poste de:

Concierger (H/F) à 25 %

Entrée: 1^{er} octobre 2026 ou à convenir

Lieu: bâtiments, communal et scolaire de Sorvilier

Mission: entretien, nettoyage, hygiène des locaux scolaires/administratifs, tri des déchets, distribution de la correspondance officielle au village

Profil: expérience nettoyage, autonomie. Horaires de travail selon cahier des charges

Offre: poste stable, traitement selon statut du personnel communal

Postulation: dossier complet (lettre, CV, certificats) à envoyer **jusqu'au 17 août 2026** à adm@sorvilier.ch ou Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier

Renseignements: conseiller en charge des bâtiments, Gyger André au 079 501 75 08.

Sorvilier, le 8 juillet 2026
Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration municipale

En raison des vacances, le bureau municipal sera fermé du 22 juillet au 14 août 2026. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez contacter le 079 128 70 13.

Le Conseil municipal et le personnel vous souhaitent un bel été.

Sorvilier, le 8 juillet 2026
Le Conseil municipal

 **Tavannes**

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tavannes décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Accès interdit

A la rue des Eaux, sur toute la longueur, circulation autorisée d'Ouest en direction de l'Est. Des signaux de prescription liés à cette restriction seront changés et/ou installés depuis les différents accès publics.

Validité: du 31 août 2026 au 30 septembre 2027

Abrogation: la signalisation actuelle « Accès interdit » à la rue des Eaux, circulation autorisée de l'Est en direction de l'Ouest, entre les bâtiments N° 9 et 11 est abrogée.

Motif de la mesure: les manœuvres d'insertion des bus de ligne de remplacement dans le trafic sur la route cantonale seront facilitées pendant le réaménagement de la gare CFF / CJ (suppression des trains).

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfecture de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tavannes, le 8 juillet 2026
Conseil municipal, Tavannes

 **Valbirse**

Route de Sorvilier: abaissement temporaire de la vitesse

L'Office cantonal des ponts et chaussées procède à l'assainissement du pont entre Sorvilier et Bévilard. À cette occasion, diverses mesures de régulation du trafic seront mises en place par le canton sur son réseau.

La Commune mixte de Valbirse adaptera également son dispositif sur le réseau communal. En raison d'une possible augmentation du trafic sur la route de Sorvilier, elle a décidé d'y abaisser temporairement la vitesse maximale à 30 km/h, ceci sur le tronçon compris entre le carrefour du chemin de Ferreule et celui de la route de Champoz. Une signalisation correspondante sera installée dès le 13 juillet.

Bévilard, le 6 juillet 2026
Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2026							
N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	41	36	07.10.2026	mercredi
29	27	15.07.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
30		22.07.2026	SUPPRIME	43	38	21.10.2026	mercredi
31		29.07.2026	SUPPRIME	44	39	28.10.2026	mercredi
32		05.08.2026	SUPPRIME	45	40	04.11.2026	mercredi
33	28	12.08.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
34	29	19.08.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
35	30	26.08.2026	mercredi	48	43	25.11.2026	mercredi
36	31	02.09.2026	mercredi	49	44	02.12.2026	mercredi
37	32	09.09.2026	mercredi	50	45	09.12.2026	mercredi
38	33	16.09.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
39	34	23.09.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
40	35	30.09.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch